



PLAN DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION 2021-2022

Pour une école bienveillante, inclusive et sécuritaire



Centre de services
scolaire de la
Région-de-Sherbrooke

Québec 

Pavillons : Académie du Sacré-Cœur et Marie-Immaculée

Introduction

Afin de préciser les devoirs et les responsabilités des écoles et de tous les acteurs scolaires concernés par des situations de violence et d'intimidation, le gouvernement du Québec a adopté, en juin 2012, la **Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école**. Celle-ci demande à chaque école d'élaborer un **Plan de lutte** dont l'objectif est de **prévenir** et de **contrer** toute forme d'intimidation et de violence et plus précisément, à faire de l'école un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire, de manière à ce que tout élève qui la fréquente puisse y développer son plein potentiel, à l'abri de toute forme d'intimidation ou de violence (LIP, 2012).

Intimidation ou violence ?

Intimidation*	Violence*
Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à CARACTÈRE RÉPÉTITIF , exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.	Toute MANIFESTATION DE FORCE , de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse , de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Note : Ces définitions sont inscrites dans la **Loi sur l'instruction publique et servent de référence pour toutes les écoles du Québec*

INFORMATIONS GÉNÉRALES

CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCOLE

Nom de l'école : Deux-Rives

Directeur et directrice adjointe : Luc Michaud et Nathalie Boulanger

Niveau d'enseignement : préscolaire primaire secondaire FP / FGA **Nombre d'élèves :** Cliquez ici pour entrer du texte.

Autres caractéristiques : C'est une école avec deux pavillons.

Valeurs identifiées dans le projet éducatif : L'engagement, la bienveillance et le respect.

Objectif(s) du projet éducatif en lien avec le plan de lutte : S'assurer de mettre en place annuellement des actions favorisant le civisme, la citoyenneté numérique, l'inclusion sociale, la bienveillance et la prévention de la violence et de l'intimidation, et s'assurer que chaque élève participe à au moins une activité.

INFORMATIONS SUR LE COMITÉ

Membres du comité (art. 96.12) :

- Luc Michaud, directeur
- Nathalie Boulanger, directrice adjointe
- Myriam Lacroix, psychoéducatrice
- France Randlett, éducatrice spécialisée
- Mélanie-Ann McNamara, enseignante
- Caroline Leduc, enseignante
- Caroline Boivin, enseignante
- Mylène Labelle, enseignante
- Isabelle Gauthier, enseignante
- Julie Drapeau, enseignante

Nom de la personne chargée de coordonner les travaux du comité (art. 96.12) : Luc Michaud

Dates des rencontres du comité :

Nous avons 5 à 6 rencontres durant l'année pour mettre en place le plan d'action. Chaque membre du comité a des tâches différentes par la suite.

1. MESURES DE PRÉVENTION

- Démarche d'intervention éducative présentée à toute l'équipe-école (application du code de vie de l'école) ;
- Révision des billets d'information aux parents (comportements attendus et conséquences logiques) ;
- Constance et cohérence dans les interventions des différents adultes de l'école ;
- Animations Résolution de conflits vs intimidation ;
- Rencontres individuelles et / ou sous-groupe pour dénouer des conflits ou des situations d'intimidation ;
- Informer les parents des rencontres individuelles réalisées (ci-dessus);
- Animations ressources extérieures (Bulle et Baluchon) , Ateliers de prévention de la violence sexuelle (10 classes; 2 rencontres de 1 heure)
- Soutien aux enseignantes et éducatrices du SDG pour des problématiques récurrentes ;
- Organisation des plateaux sur l'heure du diner et aux récréations pour avoir une meilleure rotation. Cela permet une meilleure surveillance également, car il y a moins d'enfants au même endroit.
- Les directions communiquent avec les parents pour certaines situations qui concernent des agirs majeurs ;

MODALITÉS POUR EFFECTUER UN SIGNALEMENT

Faire un signalement, c'est dénoncer une situation d'intimidation ou de violence dans le but de faire cesser la situation et de demander de l'aide pour soi ou pour quelqu'un d'autre. Un signalement peut être fait par un élève victime, témoin, auteur d'un geste d'agression, un parent, un membre du personnel de l'école, un chauffeur d'autobus ou toute autre personne. Les signalements sont faits en contactant les directions (appel téléphonique ou courriel).

MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT

Pour l'élève victime	Pour l'élève auteur	Pour les témoins
Ex. : rassurer, établir un climat de confiance, évaluer les besoins, faire des rencontres de suivi périodiquement, faire référence à des services d'aide pour un soutien individuel ou de groupe (ex. : habiletés sociales, gestion des émotions, affirmation de soi), impliquer les parents.	Ex. : établir un climat de confiance, évaluer les besoins, faire des rencontres de suivi périodiquement pour s'assurer que la situation a bien pris fin, travailler les habiletés sociales (ex. : gestion des conflits, autocontrôle des émotions, empathie), référer à d'autres services, impliquer les parents ou autres partenaires, etc.	Ex. : rassurer, préciser que la situation sera prise en charge par... et que son témoignage est confidentiel, expliquer le rôle du témoin et ses impacts, collaborer avec les parents.

SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Les sanctions disciplinaires s'effectueront en fonction de l'analyse de la situation, notamment selon le profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la **nature**, de la **gravité**, de la **fréquence** et de la **légalité** des gestes posés.